

Nouveau centre de formation professionnelle Echallens

Appel d'offre ouvert membres FVE
Plâtrerie, peinture et faux-plafonds

Soumissionnaire :

Raison sociale :

Date :

Responsable

Téléphone :

Timbre et signature :

Rue :

NP, lieu :

N° TVA :

.....

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE

Récapitulation par eCCC-Bât

		Brut	Révisé
G01.01	Cloisons fixes
G02.02	Revêtements de sol finis
G03.02	Revêtements de paroi finis
G04.02	Revêtements de plafonds finis
Total	

Conditions

		Total de la soumission	Révisé
Total brut soumission	
Rabais %
Sous-total 1	
Prorata	2.0 %
Contrôle d'accès chantier	2.0 %
Assurances TC + RC MO	0.2 %
Sous-total 2	
TVA	7.70 %
Total net	
Total net arrondi de l'offre		<u>.....</u>	<u>.....</u>

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE	2
RÉCAPITULATION PAR ECCB-BÂT	2
CONDITIONS.....	2
TABLE DES MATIÈRES	3
1 INTRODUCTION.....	4
1.1 PRINCIPE DE L'APPEL D'OFFRE.....	4
1.2 BASES LÉGALES DE L'APPEL D'OFFRE.....	4
2 ACTEURS DU PROJET	4
2.1 ENTITÉ ADJUDICATRICE.....	4
2.2 MANDATAIRES	4
3 DESCRIPTION DU PROJET	5
3.1 DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE L'OUVRAGE	5
3.2 DESCRIPTIF PARTICULIER.....	5
3.3 DATES PRÉVISIBLES DES TRAVAUX	6
4 CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	6
4.1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION.....	6
4.2 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION	6
4.3 AUTRES MODALITÉS.....	6
5 DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	6
5.1 OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE ET INSCRIPTION	6
5.2 VISITE DES LIEUX	7
5.3 QUESTION/RÉPONSES.....	7
5.4 LIEU ET DÉLAIS DE DÉPÔT DE L'OFFRE.....	7
5.5 OUVERTURE DES OFFRES.....	7
5.6 SÉANCE DE CLARIFICATION	7
5.7 DÉCISION D'ADJUDICATION	7
5.8 DURÉE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE	7
6 ÉVALUATION DES OFFRES	8
6.1 GÉNÉRALITÉS	8
6.2 CRITÈRES D'ADJUDICATION.....	8
6.2.1 <i>Prix : note globale</i>	8
6.2.2 <i>Organisation de l'entreprise</i>	8
6.2.3 <i>Qualités techniques</i>	8
6.2.4 <i>Barème de notation</i>	8
6.3 PONDÉRATION DES CRITÈRES D'ADJUDICATION.....	9
7 CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES.....	9
7.1 CONDITIONS GÉNÉRALES.....	9
7.2 CONDITIONS PARTICULIÈRES	9
7.3 PRESCRIPTIONS COVID 19.....	9
8 DOCUMENTS REMIS AUX SOUMISSIONNAIRES	10
9 DOCUMENTS A RENDRE PAR LE SOUMISSIONNAIRE	10

1 INTRODUCTION

1.1 Principe de l'appel d'offre

Dans le cadre de la réalisation de son nouveau centre d'enseignement à Echallens, La Fédération vaudoise des entrepreneurs a décidé de faire appel exclusivement (sauf cas exceptionnels) à ses membres. Pour tous les marchés dont le montant estimatif est supérieur à CHF 35'000.- hors TVA, l'appel d'offre est ouvert à tous les membres respectant les conditions édictées par la FVE pour ce projet (voir point 4).

1.2 Bases légales de l'appel d'offre

Cet appel d'offre concerne un marché privé et n'est, de ce fait, pas soumis aux accords sur les marchés publics. Le soumissionnaire est informé qu'aucun recours n'est donc possible dans le cadre de cette procédure.

2 ACTEURS DU PROJET

2.1 Entité adjudicatrice

Maitre d'ouvrage :	Fédération des entrepreneurs Route Ignace Paderewski 2 1131 Tolochenaz
Président :	J.-M. Demierre
Directeur général :	G. Zünd
Délégué Comité directeur :	N. Rentsch
Représentant du MO :	J.-F. Prahin

2.2 Mandataires

Architectes :	Dettling Péléraux Architectes Avenue de Tivoli 62 1007 Lausanne Jean-Marc Péléraux
Ingénieur Civil :	Giacomini & Jolliet Ingénieurs SA Chemin de Burquemet 23 1095 Lutry Raphaël Dauphin
Ingénieur électricité :	CICE cabinet d'ingénieurs conseils Sàrl Bd. de Charmontey 1 1800 Vevey Pierre-Alexandre Fürst
Ingénieur CVS :	Chammartin & Spicher SA Chantemerle 14 1000 Lausanne Romain Chammartin

3 Description du projet

3.1 Descriptif général de l'ouvrage

Au printemps 2018, l'Ecole de la Construction a acquis la parcelle n° 653 de 15'160 m², située à la route de Cossonay 28 sur la Commune d'Echallens et ancienne propriété de l'entreprise Martin & Co afin d'y établir un nouveau centre de formation réunissant les enseignements de la formation des machinistes, des maçons et des carreleurs actuellement dispensés sur les sites de l'Isle et de Tolochenaz.

Une partie des constructions présentes sur le site sont conservées et transformées et font partie intégrante du nouveau projet. Il s'agit du bâtiment de bureau (tête administrative) au Sud de la parcelle et des halles Ouest, situées le long de la route de Cossonay et intégrées au bâtiment principal.

Ce dernier s'organise en strates. De part et d'autre d'un espace central d'entrée et de distribution, une première strate de locaux d'ateliers et de stockage (locaux d'outillage et de sciage, stock de bois, atelier de métal, etc...) précède une deuxième strate de halles en double hauteur. A l'Ouest, le long de la route de Cossonay, les halles existantes sont exploitées par les cours de formation continue et l'atelier de carrelage. A l'Est, les nouvelles halles sont dédiées aux ateliers de maçonnerie, de coffrage et de préparation. A l'étage, une couronne de circulation périphérique dessert les différents vestiaires et salles de classes pour les formations initiale et continue et permettent un regard en hauteur sur les halles de pratique. Le parcours didactique ainsi proposé, fait partie de la volonté d'inscrire le projet dans la promotion des métiers de la construction voulue par la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

La tête administrative accueille le secrétariat, les différents bureaux et les locaux communs, dont la cafétéria et la salle des maîtres. A son interface avec le bâtiment principal, un dispositif de circulation permet de mutualiser l'ascenseur et relier les différents niveaux des deux constructions.

De manière générale, les concepts constructifs retenus sont économiques et favorisent des solutions techniques efficaces permettant de réutiliser des éléments existants ou nécessitant peu d'installations. Le résultat est une construction simple à la finition brute, en adéquation avec son affectation.

3.2 Descriptif particulier

La soumission concerne les travaux de plâtrerie, peinture et de faux-plafonds. Elle est structurée en 4 chapitres CAN :

- construction à sec, cloisons et doublages placo-plâtre
- faux-plafond en bois, type schichtex
- enduits et lissages en plâtre
- peinture, traitement du béton

Les travaux concernent essentiellement l'administration à l'exception de quelques doublages dans les locaux sanitaires et du traitement du béton dans la partie halle.

3.3 Dates prévisibles des travaux

Février 2022 :	Ouverture du chantier
Septembre 2022 :	Achèvement des bétons
Décembre 2022 :	Mise hors eau/air
Juillet 2023 :	Remise de l'ouvrage

Voir planning détaillé des travaux en document joint.

4 CONDITIONS DE PARTICIPATION

4.1 Conditions générales de participation

Le soumissionnaire doit, sous peine d'exclusion :

- Etre membre Coopérateur+ FVE ;
- Posséder la carte professionnelle ou s'engager à la posséder durant l'exécution des travaux ;
- Pouvoir démontrer l'intégrité sociale, fiscale et débitrice de son entreprise (attestations, extrait du registre des poursuites) ;
- Etre au bénéfice d'une assurance responsabilité civile dont le montant de couverture s'élève à min. 10'000'000.- pour les marchés du gros-œuvre et min. 5'000'000.- pour les autres marchés.

4.2 Conditions particulières de participation

Pour le présent appel d'offre, le soumissionnaire doit également :

- Réaliser un chiffre d'affaire annuel moyen au cours des trois dernières années supérieur à CHF 1'000'000.- ;
- Avoir minimum 15 collaborateurs équivalent plein temps ;
- Limiter la sous-traitance à 10% du montant des travaux.

4.3 Autres modalités

Les entreprises des membres du comité directeur sont autorisées à soumissionner. Elles doivent répondre aux mêmes conditions de participation.

Les consortiums d'entreprises sont admis. Le chiffre d'affaire et le nombre d'employés (EPT) sont alors calculés en additionnant les montants de chaque entreprise.

L'adjudicateur se laisse la possibilité d'inviter des entreprises hors membres Coopérateurs+ lorsque le nombre d'entreprises remplissant les conditions de participation est trop faible (inférieur à 3 entreprises) pour garantir une mise en concurrence.

Les offres partielles ne sont pas admises.

5 DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

5.1 Obtention du dossier d'appel d'offre

Le dossier d'appel d'offre est téléchargeable via la plateforme FVE à l'adresse suivante :
<https://fve.ch/centre-de-formation-echallens>

5.2 Visite des lieux

Visite libre recommandée.
Horaires d'ouverture du chantier : 8h-17h. EPI obligatoires.

5.3 Question/Réponses

Les questions sont posées par mail uniquement à l'adresse de l'architecte info@dp-arch.ch. Les réponses aux questions sont publiées sur la plateforme de la FVE.

- Délai pour poser les questions : 28.09.2022
- Réponse aux questions : 30.09.2022

5.4 Lieu et délais de dépôt de l'offre

Les offres complètes sont remises en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire numérique sur clef usb ou par mail jusqu'au **14.10.2022 à 12:00 heures** à l'adresse suivante :

109_FVE – Nouveau centre de formation
Dettling Péléraux Architectes
Avenue de Tivoli 62
1007 Lausanne
info@dp-arch.ch

Le soumissionnaire est seul responsable de l'acheminement et du dépôt de son offre dans le délai et à l'endroit indiqué. Toute offre parvenant après ce délai est exclue.

5.5 Ouverture des offres

L'ouverture des offres est assurée par les mandataires responsables. Aucune information relative aux offres reçues n'est transmise aux soumissionnaires.

5.6 Séance de clarification

Les mandataires ainsi que l'adjudicateur se réservent le droit de procéder à des séances de clarification. Le cas échéant, le soumissionnaire ne pourra pas durant cette étape d'appel d'offre apporter d'éléments nouveaux ou modifier son offre, au risque de se voir exclure de la procédure. Toute négociation des prix et/ou des conditions est exclue.

5.7 Décision d'adjudication

Au terme de la procédure, la décision d'adjudication est notifiée par écrit aux soumissionnaires qui ont participé à la procédure et dont l'offre est recevable.

5.8 Durée de validité de l'offre

L'offre est valable 6 mois dès la date du dépôt de l'offre.

6 ÉVALUATION DES OFFRES

6.1 Généralités

L'évaluation des dossiers de candidature se base exclusivement sur les informations demandées par l'adjudicateur et les indications fournies par les candidats. Il est tenu compte des critères d'adjudication suivants : la note globale du prix, l'organisation de l'entreprise (Annexe 1) et des Qualités techniques (Annexe 2)

6.2 Critères d'adjudication

6.2.1 Prix : note globale

Concernant la notation du prix, est appliqué le principe d'évaluation linéaire sur une échelle de 0 à 5 selon la formule suivante :

$$\text{Note} = ((\text{Prix d'offre le plus bas}) / \text{Prix du candidat}) \times 5$$

Concernant la notation de la fiabilité du montant de l'offre, est appliquée la formule suivante :

$$\text{Note} = 5 - ((|\text{Prix du candidat} - \text{Prix cible}| / (\text{Prix offre le plus haut} - \text{Prix offre le plus bas})) \times 5)$$

6.2.2 Organisation de l'entreprise

La notation de la qualité technique de l'offre se base sur les documents remis pour l'Annexe 01 – Organisation de l'entreprise, selon le barème de notation du point 6.2.4.

6.2.3 Qualités techniques

La notation de l'organisation pour l'exécution du marché se base sur les documents remis pour l'Annexe 02 – Qualités techniques, selon le barème de notation du point 6.2.4.

6.2.4 Barème de notation

0		Candidat qui n'a pas fourni l'information ou les documents demandés par rapport aux critères fixés.
1	Insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou les documents demandés par rapport aux critères fixés, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.
2	Partiellement suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou les documents demandés par rapport aux critères fixés, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.
3	Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou les documents demandés par rapport aux critères fixés, mais qui ne présente aucun avantage par rapport aux critères fixés.
4	Bon et avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou les documents demandés par rapport aux critères fixés et dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats.
5	Très intéressant	Candidat qui a fourni l'information ou les documents demandés par rapport aux critères fixés et dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup

d'avantages particulier par rapport aux autres candidats.

6.3 Pondération des critères d'adjudication

Les critères d'adjudication et leurs pondérations sont les suivants :

	Pondération	Pts max
1 Prix note globale Offre économique, fiabilité du prix	50%	250 pts
2 Organisation de l'entreprise Aspects économiques, sociaux et environnementaux	30%	150 pts
3 Qualités techniques de l'offre Organisation pour l'exécution du marché, références	20%	100 pts
Total	100%	500 pts

7 CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES

7.1 Conditions générales

Voir document « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction » joint au présent dossier d'appel d'offre.

7.2 Conditions particulières

Voir document « Condition particulières architecte et ingénieur (év.) » joint au présent dossier d'appel d'offre.

7.3 Prescriptions Covid 19

Toutes les prescriptions de sécurité fédérales et cantonales dues à l'épidémie COVID 19 doivent être respectées lors de l'exécution du mandat. Les coûts supplémentaires ainsi que les pertes de rendement engendrés par les mesures en vigueur à la date du dépôt de l'appel d'offre sont inclus dans les prix unitaires.

8 DOCUMENTS REMIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Sont remis aux soumissionnaires dans le cadre de la demande d'offres techniques et économiques les documents suivants :

- Le présent document
- Les conditions de participation
- Les conditions générales
- Les annexes à remplir
 - Annexe 01 – Organisation de l'entreprise
 - Annexe 02 – Qualités techniques
 - Annexe 03 – Sous-traitants éventuels
- Programme prévisionnel des travaux
- Documents graphiques
 - Plan de situation
 - Plans, coupe et élévation du projet
 - Détails du projet spécifique au marché mis en soumission (éventuel)
- Descriptif devis
 - Conditions particulières architecte
 - Conditions particulières ingénieur (éventuel)
 - Série de prix

9 DOCUMENTS A RENDRE PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire doit remettre les documents suivants :

- Le présent document dûment complété et signé
- Les annexes dûment complétées et signées
 - Annexe 01 – Organisation de l'entreprise
 - Annexe 02 – Qualités techniques
 - Annexe 03 – Sous-traitants éventuels
- Programme prévisionnel des travaux signé
- Série de prix devis dûment complétée